



# **Maltraitance de la personne âgée en MRPA/MRS**

MCC impliqué?



# MCC et maltraitance en MRS. Implication?

- 1/ Normes MRS de l'AR 2014
- 2/ Rôles et fonctions du MCC
- 3/ réflexions pluridisciplinaires
- 4/ formations et informations



# NORMES MRS A.R. 2014

**1/ Normes générales**

**2/ Normes spécifiques**



# 1/ Normes générales en MRS DE L'A.R.

Institutionnalisation en MRS si PA

(évaluation psycho- médico-social) :

- 60 ans
- nécessitant des soins
- autonomie réduite par une maladie de longue durée



La perte d'autonomie augmente exponentiellement les risques de maltraitance !!!!!!!!!!!



## 2/ Normes spécifiques en MRS de l'A.R.

A/ Architecturales (dimensions, disposition des pièces,...)

B/ Fonctionnelles (lit, lavabo, armoire, baignoire,...)

C/ D'organisation

- 1 Dossier administratif
- 1 DIS
- 1 MCC (et une infirmière chef pour l'assister!)



# Normes spécifiques en MRS

D/ ROI : droits du résident, liberté de choix du MT, ...

E/ RGAM : droits et obligations du médecin traitant

F/ Conseil des résidents : attentes et plaintes des résidents



# Rôles et fonctions du MCC

En concertation avec l'infirmière en chef, le MCC assume :

- (a) Tâches liées aux soins
- (b) Formation et formation permanente



## MCC: Tâches liées aux soins:

Organiser la concertation pluridisciplinaire

Organiser la qualité des soins :

- maîtrise des infections liées aux soins
- prévention des escarres et plaies chroniques
- soins bucco-dentaires
- problématique d'incontinence
- soins palliatifs



MCC dans la réflexion avec le cercle de médecine générale.

- Le RGAM

- Le règlement pour la nomination d'un MG lorsque le résident est sans MT



# MCC: Tâches liées aux soins:

## Définir :

- Les procédures de contention et d'isolement
- La politique de nutrition : concilie besoins alimentaires et plaisir de manger.  
(CLAN, poids, MNA, protocole, critère d'appel au MT, pré-albumine, buccodentaire, ...)
- La manière dont il convient de traiter les personnes atteintes de démence  
(approche non médicamenteuse)

Coordonner l'activité médicale en cas de risque pour la santé des résidents et du personnel



# MCC : tâches non liées aux soins

Organiser formations et formations permanentes dans le domaine des soins de santé pour le personnel de la MRS, et les MT concernés.

Assister la direction de la MRS notamment dans les matières suivantes:

- adaptation des locaux, extension et diversification des activités et achat de matériel;
- programme de qualité
- relations avec les MT , le cercle de médecins généralistes, les services externes (SP, hôpitaux, services d'hygiène, ....)



# Obligations pour le MCC

- Formation spécifique de base
- Formation continue



# Obligations du MCC



1 / Formation spécifique de base



# Formation de base du MCC

Au minimum:

- réglementations fédérales relatives aux maisons de repos (législation, financement, normes, droits du patient, fin de vie,...)
- rôle des Régions et des Communautés en matière de programmation et d'agrément (procédures, inspections, obligations administratives,...)
- spécificités de la médecine gériatrique (multipathologie, méthode de traitement, prescription adéquate de médicaments, collaboration multidisciplinaire, questions «éthiques, ...)



# Formation de base du MCC

Le cycle de formation comprend au minimum

- prévention des infections et gestion de l'antibiothérapie
- techniques de communication (relation avec les résidents et le personnel, les médecins traitants, les cercles de médecins généralistes, gestion des conflits, utilisation de l'informatique, ...)



# Obligations du MCC



2/ Formation continue



# Formation continue du MCC de 6h/an

Abordant au moins l'un des thèmes suivants :

- la prescription de médicaments;
- la maladie d'Alzheimer et les autres démences;
- la nutrition;
- l'animation;
- l'hygiène;
- la prévention et le traitement des escarres;
- les aspects éthiques de la fin de vie;
- la continence;
- l'évolution des réglementations.



# Normes de qualité de la MRS

La MRS a pour obligation d'assurer le respect:

- De la dignité humaine
- De la vie privée
- Des convictions idéologiques, philosophiques et religieuses
- Du droit de plainte
- De l'information du résidant et de sa participation en tenant compte de son contexte social

# Normes de qualité de la MRS

Elle doit:

- délivrer des soins et services appropriés à chaque résident  
(réflexion pluridisciplinaire, travail d'expert )
- développer une politique de qualité des soins et services :  
La planifier, l'évaluer et l'améliorer systématiquement  
S'assurer de son bon fonctionnement (efficacité et efficience)

# Normes de qualité de la MRS

Elle doit :

- Accompagner de manière spécifique les personnes atteintes de démence
- Disposer d'un lien fonctionnel avec :
  - un service gériatrique
  - un service SP (couvrant la zone géographique concernée)
  - la plateforme provinciale d'hygiène hospitalière



# Normes de qualité de la MRS

Elle doit :

**Disposer de procédures écrites :**

hygiène des mains,

mesure d'isolement si risque de contamination

**Disposer du matériel nécessaire à l'application de ces différentes procédures**



# Normes de qualité de la MRS

Elle doit :

**Évaluer, la qualité et l'efficacité des soins administrés et les enregistrer :**

- escarres
- infections nosocomiales
- nombre de chutes
- nombre de personnes incontinentes
- l'application de mesures de contention et/ou d'isolement

# Normes de qualité de la MRS

Elle doit :

Donner au résident la possibilité de formuler ses souhaits éventuels quant aux soins et traitements futurs

MCC et infirmier en chef doivent soutenir les soins relatifs à la fin de vie :

- culture palliative et sensibilisation du personnel à la nécessité de celle-ci
- formuler des avis sur les SP
- mettre à jour les connaissances du personnel en SP
- respecter la législation sur l'euthanasie



# Bientraitance en MRS

(PA avec perte d'autonomie!)

Connaître les droits et obligations de tous

Etre compétent ( s'informer et se former)

Etre respectueux dans les AVJ et dans les soins

Croire en la pluridisciplinarité et se concerter

Ne pas oublier la prévention de la perte

d'autonomie de manière respectueuse

Merci de votre écoute